

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 juin 2014, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier par intérim, monsieur Denis Leclerc.

Était absent, le conseiller, monsieur Stéphane Longtin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le mardi 20 mai 2014 à 19 h.
- 4. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Présentation et approbation des comptes.
 - b) Autorisation de transferts budgétaires.
 - c) Ratification d'embauche – Adjointe au maire et à la direction générale - greffe.
 - d) Désignation du directeur général et greffier par intérim – Fonctionnaire municipal signataire aux comptes de la Ville.
- 5. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Concours d'emploi # 201405-20 – Lieutenant PR non pompier.
 - b) Nomination d'un coordonnateur adjoint au Service de sécurité civile.
 - c) Nomination d'un directeur au Comité directeur de la Sécurité civile.
 - d) Acceptation de démission d'un pompier volontaire.
 - e) Terminaison d'emploi d'un pompier volontaire.
- 6. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Résultats d'ouverture de soumissions - Achat d'une camionnette GMC Sierra HD 2500 SLE 2015 et échange – Dossier # TP-201405-11.
 - b) Résultats d'ouverture de soumissions – Fourniture de pierre concassée - Dossier # TP-201405-12.
 - c) Demandes d'installation de dos d'âne saisonniers – rue des Trembles.
- 7. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Demande d'usage conditionnel # 2013-UC-0013 – 48, rue des Trembles - Résidence de tourisme.
 - b) Demande d'usage conditionnel # 2014-UC-0003 – 14, rue du Sentier-du-Chevreuil – Résidence de tourisme.
 - c) Demande de modification de zonage – Centre de méditation tibétain.
- 8. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

Mots du maire et des responsables de comités.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4967-06-2014

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE MARDI 20 MAI 2014 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2014 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le mardi 20 mai 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4968-06-2014

4. a) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 17 au 23 mai 2014,	
chèques # 22 279 à # 22 310 totalisant :	138 594.91 \$;
Période du 24 mai au 30 mai 2014,	
aucun ;	
Période du 31 mai au 6 juin 2014,	
chèques # 22 311 à # 22 350 totalisant :	81 208.11 \$;
Période du 7 au 13 juin 2014,	
Chèques # 22 351 à # 22 352 totalisant :	10 809.96 \$;

ATTENDU les comptes du mois de juin 2014 totalisant 151 415.66 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 22 279 à # 22 352, et les comptes du mois de juin 2014 au montant total de 382 028.64 \$, soient approuvés et payés (les chèques # 22 359, # 22 360, # 22 365, # 22 366, # 22 409 et # 22 439 n'existent pas).

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

4969-06-2014

4. b) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 6 juin 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

4970-06-2014

4. c) RATIFICATION D'EMBAUCHE – ADJOINTE AU MAIRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE - GREFFE.

ATTENDU les besoins en ressources humaines aux services administratifs de la Ville ;

ATTENDU le départ à la retraite de la secrétaire au Service du greffe ;

ATTENDU la délégation de pouvoirs accordée par le règlement # 19-2007 et telle qu'exercée par le directeur général dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Myrienne Mailhot à titre de salariée cadre au poste d'adjointe au maire et à la direction générale - greffe à compter du 29 mai 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 selon les conditions négociées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-141.

4971-06-2014

4. d) DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM, FONCTIONNAIRE MUNICIPAL SIGNATAIRE AUX COMPTES DE LA VILLE.

ATTENDU la politique établie à l'effet que deux signatures sont requises pour les effets bancaires et autres documents administratifs de même nature ;

ATTENDU l'entrée en fonction de monsieur Denis Leclerc, directeur général et greffier par intérim, en date du 13 mai 2014 en l'absence prolongée de madame Francine Labelle, directrice générale et greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, également directrice générale de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la présente résolution fait suite à la résolution # 3219-11-2009 qu'elle modifie à compter des présentes en fonction de ce qui suit :

- QUE monsieur Denis Leclerc, directeur général et greffier par intérim, soit le fonctionnaire représentant de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel temporairement en remplacement de Mme Francine Labelle, à l'égard de tout compte que la Ville détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut et aux différents comptes de la Ville aux institutions bancaires ou financières avec lesquelles elle transige.
- QUE M. Leclerc exercera, temporairement, tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville tel que mentionné à la résolution # 3219-11-2009 soit, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les

pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville ;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.
- QUE si le représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation ou de toute autre manière.

QUE la présente résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse ou à l'établissement visé.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

4972-06-2014

5. a) CONCOURS D'EMPLOI # 201405-20 – LIEUTENANT PR NON POMPIER.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201405-20 paru en affichage interne le 29 mai dernier ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, en faveur de la candidate, madame Brigitte Provost ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil nomme madame Brigitte Provost à titre de lieutenant PR non pompier à compter des présentes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-23000-141.

4973-06-2014

5. b) NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le poste de coordonnateur adjoint laissé vacant suite au départ du titulaire en mai dernier et qu'il y a lieu de nommer un successeur ;

ATTENDU la recommandation du Comité directeur de la sécurité civile du 2 juin dernier en faveur de la candidature de monsieur Gaston Pelletier, actuel directeur à ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Gaston Pelletier à titre de coordonnateur adjoint au Service de sécurité civile de Sainte-Marguerite-Estérel à compter des présentes.

4974-06-2014

5. c) NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU COMITÉ DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le poste de directeur laissé vacant suite au départ d'un directeur en mai dernier et qu'il y a lieu de nommer un successeur ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier, en faveur d'un candidat expérimenté et intéressé, monsieur Louis-Philippe Guay ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Louis-Philippe Guay à titre de directeur au Comité directeur de la sécurité civile de Sainte-Marguerite-Estérel à compter des présentes.

4975-06-2014

5. d) ACCEPTATION DE DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur Alain Lamoureux, pompier volontaire, informant le directeur du Service qu'il quitte son poste à compter du 10 juin 2014 pour entreprendre de nouveaux défis personnels ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Alain Lamoureux, le remercie de ses bons et loyaux services au cours de ces vingt-quatre (24) dernières années dont sept (7) à titre de lieutenant de la brigade et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

4976-06-2014

5. e) TERMINAISON D'EMPLOI D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU que monsieur Éric Perreault est à l'emploi de la Ville à titre de pompier volontaire à l'essai depuis deux (2) ans ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est résolu ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de la recommandation précitée et accepte de mettre fin à l'emploi de monsieur Éric Perreault à titre de pompier volontaire à la brigade de Sainte-Marguerite-Estérel à compter du 5 juin 2014.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

4977-06-2014

6. a) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE GMC SIERRA HD 2500 SLE 2015 ET ÉCHANGE – DOSSIER # TP-201405-11.

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics et la planification au chapitre du remplacement des véhicules municipaux ;

ATTENDU le devis # TP-201405-11 tel que transmis aux soumissionnaires potentiels par invitation le 27 mai 2014 et l'addenda # 1 transmis le 5 juin 2014 ;

ATTENDU le résultat d'ouverture des soumissions déposées à la date limite de dépôt du 11 juin 2014 à 15 h tel qu'il appert au tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix avant taxes		
	Prix soumis pour camion neuf	Prix soumis pour camion usagé	Prix soumis total
Les Sommets Chevrolet Buick GMC	38 542.00 \$	1 500.00 \$	37 042.00 \$
St-Jérôme Chevrolet	39 484.25 \$	150.00 \$	39 334.25 \$

;

ATTENDU que la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC s'avère être la soumission conforme la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC au montant de 37 042.00 \$ avant les taxes applicables soit 38 542.00 \$ pour la fourniture d'un camion neuf 2015 tel que décrit au devis # TP-201405-11 précité moins 1 500.00 \$ valeur d'échange pour le camion Silverado 2003 et lui attribue le contrat.

QUE cette dépense soit acquittée en temps et lieu et payable par fonds de roulement sur une période de sept (7) ans et que le produit de la vente du camion échangé soit affecté à l'achat du véhicule neuf.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, soit mandaté à agir pour et au nom de la Ville pour prendre possession du véhicule nouvellement acquis et transférer le véhicule échangé.

4978-06-2014

6. b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE - DOSSIER # TP-201405-12.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations # TP-201405-12 pour la fourniture de pierre concassée pour les besoins de la Ville pour ses divers travaux 2014 ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 11 juin 2014 à 15 h représentés aux tableaux suivants :

Pierre concassée tout venant 0 – 20 mm

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne Avant taxes	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes
Gelco Construction inc.	15.00 \$	2 200	33 000.00 \$
Lafarge Canada inc.	14.54 \$	2 200	31 988.00 \$

Pierre concassée tout venant 0 – 56 mm

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne Avant taxes	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes
Gelco Construction inc.	15.00 \$	600	9 000.00 \$
Lafarge Canada inc.	14.04 \$	600	8 424.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est

unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Lafarge Canada inc. aux prix de 14.54 \$ la tonne avant les taxes applicables pour la pierre 0 – 20 mm et de 14.04 \$ la tonne avant les taxes applicables pour la pierre 0 – 56 mm et lui attribue le contrat d'une valeur totale avant taxes de 40 412.00 \$ pour la fourniture de pierre concassée en provenance du banc de Sainte-Adèle le tout selon les dispositions du devis # TP-201405-12.

QUE ces dépenses soient imputées en temps et lieu aux postes # 02-32000-621 et # 02-33000-621.

4979-06-2014

6. c) DEMANDES D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SAISONNIERS – RUE DES TREMBLES.

ATTENDU l'étude des demandes telles que formulées par M. Jules Legault et Mme Véronique Boucher pour permettre l'installation des dos d'âne sur la rue des Trembles ;

ATTENDU que la vitesse imposée sur cette voie de circulation est de 30 kilomètres/heure ;

ATTENDU que ces installations ne nuiront pas à l'entretien, à la circulation des véhicules lourds ou aux autobus scolaires pendant la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'installation de dos d'âne sur la rue des Trembles selon les demandes formulées et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

4980-06-2014

7. a) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2013-UC-0013 – 48, RUE DES TREMBLES – RÉSIDENCE DE TOURISME.

Étude d'une demande # 2013-uc-0013 visant à autoriser l'usage conditionnel «Résidence de tourisme» pour la propriété située au 48, rue des Trembles. Ladite propriété est située dans la zone Ra-7 et bien que l'usage « Résidence de tourisme » y est interdit, elle peut faire l'objet d'une demande d'usage conditionnel.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande d'usage conditionnel.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU l'étude du dossier soumis au Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la démarche de consultation du voisinage satisfaite selon la procédure prévue ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2014-007 du comité consultatif d'urbanisme favorable à l'autorisation sous certaines conditions ;

ATTENDU que le règlement de location devrait faire référence aux normes municipales et à l'importance du respect de ces dernières en matière de nuisances, des dispositions relatives au brûlage et aux matières résiduelles ;

ATTENDU que les requérants s'engagent à respecter l'article 2.2. du règlement # 36-2008-UC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie aux requérants qu'il accepte la demande d'usage

conditionnel « Résidence de tourisme » pour la propriété sise au 48, rue des Trembles selon les dispositions du règlement 36-2008-UC aux conditions suivantes :

- a) Qu'un formulaire d'engagement relatif à l'application des règlements municipaux soit inclus au règlement de location afin d'y intégrer le texte suivant sous une forme encadrée à être signé par le(s) locataire(s) :

Je, soussigné, m'engage à respecter la réglementation municipale en vigueur à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, notamment, mais sans s'y restreindre ;

o Le règlement concernant les nuisances (SQ-04-2012) ;

o Le règlement de brûlage (AG-014-2009) ;

o Le règlement sur les matières résiduelles (04-2006) ;

et toute modification de ceux-ci.

Toute infraction sera passible des amendes prévues aux règlements.

Signature du locataire : _____ date : _____

- b) Que les requérants affichent clairement à l'intérieur de la résidence l'attestation de la CITQ (Corporation de l'industrie du tourisme du Québec) ;
- c) Que les requérants affichent clairement à l'intérieur de la propriété les extraits pertinents de la réglementation municipale (bruit, feux à ciel ouvert, feux d'artifices, ordures ménagères).

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit requis de donner suite aux présentes dans les meilleurs délais.

7. b) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2014-UC-0003 – 14, RUE DU SENTIER-DU-CHEVREUIL – RÉSIDENCE DE TOURISME.

4981-06-2014

Étude d'une demande # 2014-uc-0003 visant à autoriser l'usage « Résidence de tourisme » à la propriété correspondante au 14, rue du Sentier-du-Chevreuil, dans la zone RI-4. Bien que l'usage « Résidence de tourisme » y soit interdit, elle peut faire l'objet d'une demande d'usage conditionnel.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande d'usage conditionnel.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU l'étude du dossier soumis au Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la démarche de consultation du voisinage satisfaite selon la procédure prévue ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2014-008 du comité consultatif d'urbanisme favorable à l'autorisation sous certaines conditions ;

ATTENDU que le règlement de location devrait faire référence aux normes municipales et à l'importance du respect de ces dernières en matière de nuisances, des dispositions relatives au brûlage et aux matières résiduelles ;

ATTENDU que les requérants s'engagent à respecter l'article 2.2. du règlement # 36-2008-UC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie aux requérants qu'il accepte la demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » pour la propriété sise au 14, rue du Sentier-du-Chevreuil selon les dispositions du règlement 36-2008-UC aux conditions suivantes :

- a) Qu'un formulaire d'engagement relatif à l'application des règlements municipaux soit inclus au règlement de location afin d'y intégrer le texte suivant sous une forme encadrée à être signé par le(s) locataire(s) :

Je, soussigné, m'engage à respecter la réglementation municipale en vigueur à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, notamment, mais sans s'y restreindre ;

o Le règlement concernant les nuisances (SQ-04-2012) ;

o Le règlement de brûlage (AG-014-2009) ;

o Le règlement sur les matières résiduelles (04-2006) ;

et toute modification de ceux-ci.

Toute infraction sera passible des amendes prévues aux règlements.

Signature du locataire : _____ date : _____

- b) Que les requérants affichent clairement à l'intérieur de la résidence l'attestation de la CITQ (Corporation de l'industrie du tourisme du Québec) ;
- c) Que les requérants affichent clairement à l'intérieur de la propriété les extraits pertinents de la réglementation municipale (bruit, feux à ciel ouvert, feux d'artifices, ordures ménagères).

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit requis de donner suite aux présentes dans les meilleurs délais.

4982-06-2014

7. c) DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – CENTRE DE MÉDITATION TIBÉTAINE.

ATTENDU la demande de modification de zonage telle que formulée pour permettre un usage de type « Communautaire de voisinage » dans la zone Ru-6 pour permettre la réalisation d'un centre de méditation tibétain ;

ATTENDU l'étude du dossier et la vision du développement prévue dans le cadre du plan stratégique de développement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie aux requérants qu'il garde le statut quo sur sa réglementation existante et n'entend pas donner suite à cette demande de modification de zonage.

8. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

4983-06-2014

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 20, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Denis Leclerc
Directeur général et greffier par intérim

Tirage pour prix de présence lors de la Journée de l'environnement.

Mots du maire et des responsables de comités.

- Maire, et maire suppléant s'il y a lieu, M. Boucher et M. Cantin
- Administration, Finances et Qualité de services, Mme Lepage
- Sécurité publique, Sécurité Incendie et Sécurité civile, Mme Monette
- Travaux publics et Hygiène du milieu, M. Beaudoin
- Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire, Mme Dicaire et M. Longtin
- Loisirs, Culture et Promotion touristique, M. Boucher